



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chambres d'hôtes et gîtes ruraux

Question écrite n° 78049

Texte de la question

Mme Françoise Branget attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les conséquences d'une disposition de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2006 concernant la création et la gestion des chambres d'hôte. Dans ce texte, l'activité de chambre d'hôtes serait qualifiée d'activité commerciale et ne permettrait plus à certains propriétaires de poursuivre leur activité de chambre d'hôtes, notamment les plus petits propriétaires qui mettent à disposition seulement quelques chambres à leur domicile. Des dispositions prévoiraient un taux de prélèvement social estimé supérieur de douze points à celui appliqué aux hôteliers, de quarante points aux activités patrimoniales. Compte tenu de l'importance des chambres d'hôtes dans l'économie touristique française, elle lui demande quelles mesures le Gouvernement compte mettre en oeuvre afin de compenser les effets de ces mesures à l'égard des chambres d'hôtes.

Texte de la réponse

Le projet d'amendement au projet de loi de finances de la sécurité sociale relatif aux modalités d'assujettissement des exploitants de chambres d'hôtes aux cotisations sociales relève de la compétence du ministre de la santé et des solidarités. Des réunions de concertation avec les différents niveaux de commercialisation des chambres d'hôtes sont organisées à l'initiative du ministère de la santé et des solidarités avec la participation du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer en vue de rechercher les modalités d'assujettissement aux cotisations sociales les plus appropriées. Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer est attaché à la mise en place d'un cadre réglementaire contribuant à la transparence de l'exercice de l'activité de chambre d'hôte, qui participe au maillage de l'offre d'hébergement touristique. L'objectif est de rechercher la meilleure équité avec les autres modes d'hébergement et d'améliorer la protection du consommateur.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Branget](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78049

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2005, page 10479

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9212